

enfants des morts de la guerre (Éducation), dont le comité permanent des affaires des anciens combattants a fait rapport sans amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Dès maintenant, de l'assentiment de la Chambre?

Des voix: Dès maintenant.

L'hon. M. Dubé propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LES CÉRÉALES

LA MESURE TENDANT À AUTORISER LES PAIEMENTS PROVISOIRES

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État) propose que le bill C-157 autorisant des paiements provisoires, pour la campagne agricole 1969-1970, à l'égard du grain non battu dans les provinces des Prairies soit lu une 2^e fois et envoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet de la question du Règlement soulevée plus tôt par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il sera possible, je crois, de donner suite à la proposition qui permettra aux députés d'exposer leurs vues soit à l'étape de la 2^e lecture soit durant l'étude en comité. Toutefois, je proposerais, au cas où nous serions incapables de terminer l'étude du projet de loi à 4 heures, que la Chambre y consacre la période de 4 à 5 heures, afin de permettre à tous les députés qui veulent faire des instances de prendre la parole.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la proposition des vis-à-vis nous convient très bien. Mais la motion devrait prévoir l'étude de la mesure en comité plénier plutôt qu'au comité permanent. Nous acceptons aussi la suggestion selon laquelle, afin de faire passer au projet de loi toutes les étapes, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire soit consacrée, au besoin, à cette fin.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons de ce que ma proposition de nous former en comité plénier ait été acceptée. Nous sommes aussi d'accord pour poursuivre l'examen du projet de loi jusqu'à 5 heures, au besoin, dans l'espoir de le terminer aujourd'hui.

[L'hon. M. Dubé.]

M. l'Orateur: Les députés ont entendu les suggestions du ministre. La Chambre consent-elle à modifier la motion pour que le projet de loi soit étudié en comité plénier?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Béchard.)

M. le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Définitions.*

M. Lang: Monsieur le président, je voudrais au départ remercier tous les députés de la bonne volonté dont ils font preuve pour accélérer les délibérations au sujet de ce bill aujourd'hui, en vue de faciliter son adoption complète le plus rapidement possible.

Comme le savent les députés, le programme d'avances en espèces a une très grande importance pour la région des Prairies. En vertu de ce programme, des sommes considérables seront mises à la disposition des cultivateurs en attendant les ventes, de telle sorte que la contre-valeur de leur produit sera en leur possession. Dans la situation actuelle, on a de plus en plus recours à ce programme, et les cultivateurs en sont donc venus à compter davantage sur cette méthode de recevoir de l'argent, surtout au début de l'année. Chacun sait, bien entendu, et tous les députés doivent s'en souvenir, que ces avances sont consenties à l'agriculteur alors que le grain est encore chez lui, encore entreposé sur ses terres, et remboursables à mesure des livraisons ultérieures de la récolte entreposée. Évidemment le revenu général est concerné dans la mesure où il s'agit de supporter le coût de l'intérêt de l'argent avancé de cette façon. L'habitude qu'ont les fermiers de profiter de ces avances ressort des chiffres indiquant le montant total des dettes actuellement exigibles. Le 28 novembre 1969, date du rapport le plus récent dont je dispose, le montant global des avances en argent comptant non remboursées s'élevait à \$231,446,136. L'ampleur même du recours habituel des cultivateurs aux avances en numéraire a nécessité quelques changements destinés à permettre la couverture des besoins.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une question au ministre? Est-ce que la somme indiquée représente l'argent avancé cette année ou comprend-elle les montants avancés depuis le début.